

Compte rendu de la séance du 01 juin 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Magali CHARRON

Ordre du jour:

- Projet voirie 2021
- Fibre optique placement armoire
- Eclairage public SDE
- Service autorisation droit des sols
- Site internet communal
- Informations et questions diverses

Délibérations du conseil:

ADHESION AU SERVICE ADS DU PETR ET SIGNATURE CONVENTION (DE 2021 017)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conséquences de la loi ALUR promulguée le 24 mars 2014 et mettant fin à la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Il rappelle que la commune de ESCAUNETS est concernée par cette réforme puisque le plan local d'urbanisme intercommunal sera approuvé dans les prochaines semaines.

Il informe le conseil qu'un tel service nécessite des moyens humains et financiers que la collectivité ne peut assumer seule. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour propose un service d'instruction des autorisations d'urbanisme auquel la commune pourrait adhérer.

Cette possibilité offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers de plusieurs collectivités permettant ainsi des économies substantielles pour chacune d'entre elle.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le PETR dont elle souligne les points déterminants :

- Adhésion de 5 ans
- Coût évalué à environ 991 € pour 2022 et 839 € pour 2023
- Répartition des coûts (clé définie telle que 50% au nombre d'habitants et 50% au nombre d'actes)
- Répartition des différentes tâches revenant à la commune et au service instructeur...

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents :

- D'adhérer au service d'instruction des autorisations d'urbanisme du PETR du Pays du Val d'Adour et ce dès le caractère exécutoire du PLUI
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que décrite
- De libérer les fonds nécessaires au paiement de cette prestation
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

PROJET VOIRIE 2021

Suite aux devis fournis par la société Acchini, le conseil décide la réfection en grave émulsion et bicouche du chemin du Charpentier pour un coût de 14 585.40 € TTC ; il décide aussi la réfection en grave émulsion et bicouche du chemin du Cazalet pour un coût de 5 484.60 € TTC.

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

En raison du déploiement de la fibre vers 2023-2024, une armoire sera implantée sur la commune. Elle sera positionnée près de l'arrêt de bus au croisement de la RD 247 et RD 347.

ECLAIRAGE PUBLIC SDE

Un point lumineux sera ajouté à la route de Séron.

SITE INTERNET COMMUNAL

Le site est construit il reste à le compléter pour un coût de 15 € / mois (+ coût annuel).

DIVERS

M. Thierry Cazenave est désigné référent pour les chemins de randonnées.

M. Michel Vergez souhaite vendre à la commune un bois. Le conseil verra ce point là en 2022.

M. Bernard Pouban et Mme Isabelle Lafourcade, candidats aux élections départementales, viennent rencontrer le conseil le 02 juin à 18h15 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

